



## Explication écriture

Par **Moi77300**, le **06/05/2021** à **07:16**

Bonjour,

Ma question est la suivante : dans mes charges propriétaire nous payons la taxe d'habitation de l'appartement de fonction. En 2019 le montant était de 445 euros. Cette année en, 2020, montant 778. Je vois deux écritures comptables en classe 6 (641110), salaire 138 euros, contribution redevance audiovisuelle (633130) impôts 778 euros. On me dit que, sur le salaire de décembre les 138 euros ont été retenus, n'ayant pas accès à la classe 4 je ne peux que croire si le montant total est de 778 €. N'aurait-on pas dû imputer le compte 633130 de 640 € puisque 138 € ont, eux, été imputés au compte 641110 ?

Merci.